

L'enquête vise à dresser un bilan de la gestion des opérations extérieures pendant la période 2012-2015, en les abordant sous trois angles principaux : la pertinence des moyens humains, matériels et de soutien mis en oeuvre pour mener à bien ces opérations ; la soutenabilité du niveau d'engagement actuel des forces françaises ; le coût des opérations. S'agissant de ce dernier point, la Cour s'est attachée à examiner les modalités de recueil et de calcul des surcoûts liés aux opérations extérieures présentés chaque année par le ministère de la défense, ainsi que l'évolution et les conditions de budgétisation et de financement de ces surcoûts. Elle met également en lumière les coûts plus globaux relatifs aux opérations extérieures.